

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 279  
20 février 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-soixante-dix-neuvième (279<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 20 février 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(A)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
Mme Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10

ABSENCES : 01

TOTAL :

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Julie BOURASSA	(P)
M <sup>me</sup> Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes
M <sup>me</sup> Maude TRÉPANIÉ	Future DGA et directrice, Serv. des ress. éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 00.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 janvier 2018 (No 278)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 janvier 2018 (No 278)
6. Demande de révision de décision (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Fonds de développement du sport et de l'activité physique – Agrandissement sportif de l'école Jean-Raimbault (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
8. Fonds de développement du sport et de l'activité physique – Rénovation de sept (7) gymnases dans quatre (4) écoles (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
9. Reconduction des contrats d'entretien ménager (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. Composition du comité exécutif (**Direction générale – Dossier de décision**)
11. Culture à l'école – Volet « *Achat de livres édités et créés au Québec* » (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
12. Liste des chèques émis (**M<sup>me</sup> Isabelle Marquis – Dossier d'information**)
13. Période réservée au comité de parents
14. Période réservée au président
15. Période réservée à la direction générale
16. Affaires nouvelles

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CC : 2460/2018**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Champagne et appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Marquis :

- d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Serge Ferland, citoyen, fait part au conseil d'une solution qu'il a développée afin de favoriser la réussite éducative.

*Monsieur Israël Poulin, commissaire-parent, prend place à son siège. Il est 19 h 10.*

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 JANVIER 2018 (NO 278)**

**RÉSOLUTION CC : 2461/2018**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon et appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Bélanger :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 janvier 2017 (No 278).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI 23 JANVIER 2018 (NO 278)**

**RÉSOLUTION CC : 2462/2018**

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 23 janvier 2018 (No 278).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION** (Direction générale – Dossier de décision)

**Monsieur le président, Jean-François Houle décrète un huis clos pour procéder à l'étude du présent item. Il est 19 h 14.**

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE**

La Commission scolaire des Chênes a reçu une demande de révision de décision de la part de la mère de l'élève N.R.

Elle conteste la décision de l'école en cause, de même que le processus de sélection (*tirage au sort*), son enfant n'ayant pas été choisi dans un « *programme-école* » en vue de l'année 2018-2019.

Conformément à son Règlement sur la procédure d'examen des plaintes (REG-05), lequel inclut le processus de révision de décision (*articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique*), la Commission scolaire des Chênes a demandé au comité d'étude mandaté à cette fin de procéder à l'examen des faits relatifs à la demande de révision.

**SUITE, PAGE 4**

Initiales  
du président

Le jeudi, 8 février 2018, les commissaires M<sup>mes</sup> Lyne Bélanger, Lucie Gagnon et Élisabeth Jutras, l'actuelle directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Chantal Sylvain, la future directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Maude Trépanier, de même que le secrétaire général, M. Bernard Gauthier; se sont réunis pour étudier la demande de la requérante, entendre ses arguments, de même que les explications de la direction concernée et analyser l'ensemble des faits présentés.

**Monsieur le président, Jean-François Houle décrète la fin du huis clos et le retour en séance publique. Il est 19h28.**

Au terme de ses travaux, le comité d'études recommande au conseil des commissaires de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

### **RÉSOLUTION CC : 2463/2018**

CONSIDÉRANT la demande de révision d'une décision concernant l'élève N.R., soumise par sa mère et reçue à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes (REG-05)*, lequel inclut le processus de révision de décision (*articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique*) en vigueur à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les arguments présentés par la mère de l'enfant et les explications fournies par la direction de l'école concernée sur le processus de sélection des élèves à un « *programme-école* », lors de l'audition tenue par le comité d'étude le jeudi 8 février 2018;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection des élèves dans le cadre du « *programme-école* » concerné a obtenu l'aval largement majoritaire du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a agi en conformité avec les rôles et responsabilités qui lui sont conférés par la *Loi sur l'instruction publique (articles 85 et 86)*;

CONSIDÉRANT que tous les parents concernés avaient reçu, de la part de la direction de l'école, les informations précisant clairement le processus de sélection, tel qu'entériné par le conseil d'établissement;

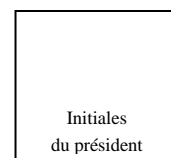
CONSIDÉRANT que la méthode utilisée (*le tirage au sort*) a comme objectifs avoués l'égalité des chances (*dès que l'élève est « en réussite »*), l'équité et l'inclusion au « *programme-école* »;

CONSIDÉRANT l'énoncé de vision adopté par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes en juin 2017, lequel est partie intégrante de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements scolaires du secteur jeunes* et stipule notamment que : « ***Les activités devraient être inclusives et accessibles dans leur ensemble, que ce soit au niveau financier ou encore en ce qui a trait aux critères d'admission. Avoir atteint le seuil de réussite devrait ouvrir l'accès à la plupart des programmes offerts.*** »;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits présentés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'études.

**SUITE, PAGE 5**



Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Marquis que :

- le conseil des commissaires maintienne la décision rendue par la direction de l'école concernant l'élève N.R. à un « programme-école » offert à l'établissement en cause;
- la requérante soit informée de la décision dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le conseil des commissaires fait sienne la recommandation émise par le comité d'étude, à savoir :

- favoriser, dès que possible, la formation d'un plus grand nombre possible de groupes dans le « *programme-école* » concerné, et ce, dans l'ensemble des établissements de la Commission scolaire des Chênes.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Bien qu'elle soit favorable à la résolution adoptée, la commissaire Lucie Gagnon réitère sa position à l'égard des programmes à profils particuliers et aux différents processus de sélection qu'ils engendrent. Elle est d'avis que la Commission scolaire des Chênes pourrait se démarquer et opérer des changements qui éviteraient ce genre de situation dans le futur.

Monsieur le président reconnaît, dans l'intervention de M<sup>me</sup> Gagnon l'essence même de la « *politique scolaire* » et encouragera toujours un tel débat d'idées. À quelques mois des élections scolaires, il est d'avis que ce genre d'échange est de nature à redorer le blason de la démocratie scolaire.

**7. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – AGRANDISSEMENT SPORTIF DE L'ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Puisque la construction d'installations sportives fait partie des travaux admissibles dans la Phase IV du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*, la Commission scolaire des Chênes fait la demande de construire un agrandissement du secteur sportif par l'ajout d'une palestre, d'un bloc vestiaires et d'un bloc rangement à l'école secondaire Jean Raimbault.

Toujours aussi populaire depuis les dix dernières années, le programme de danse est offert à trois différents endroits, dont deux ne sont pas la propriété de la Commission scolaire des Chênes. Cette situation nécessite de nombreux déplacements et ne permet pas l'utilisation d'espace adéquat rendant difficile la pratique de cette activité physique. De plus, le local utilisé à l'intérieur de l'école ne bénéficie pas de vestiaires, pas plus que de points d'eau. La clientèle de ce programme représente près du tiers de la clientèle étudiante.

Également, l'augmentation de la clientèle de 29 % au cours des cinq dernières années, passant de 863 élèves en 2014 à une prévision actuelle pour 2018 de 1 110 élèves. Cette situation crée une pression supplémentaire pour la programmation de la grille horaire de l'école pour l'utilisation des plateaux sportifs.

Cet ajout, nécessaire pour les besoins des élèves, le serait tout autant pour la pratique d'activités physiques pour toute la communauté et serait inscrit à l'intérieur du protocole qui favorise l'utilisation des plateaux sportifs entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes. L'investissement est évalué à 2,6 millions \$, dont 50 % du coût sera défrayé par la mesure et l'autre 50 % par la commission scolaire.

**SUITE, PAGE 6**

Initiales  
du président

### **RÉSOLUTION CC : 2464/2018**

CONSIDÉRANT les travaux admissibles dans le *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agrandir le secteur sportif pour le programme de danse, mais aussi en fonction de l'augmentation de la clientèle de l'école Jean-Raimbault;

CONSIDÉRANT l'utilisation optimale de ces installations à l'intérieur de la grille horaire et aussi pour le parascolaire;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Chênes et la Ville de Drummondville favorisant l'accessibilité de la population à ces plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT l'utilisation toujours grandissante de ces installations par les associations sportives, les différents organismes et les citoyens;

CONSIDÉRANT les représentations faites au conseil des commissaires par la direction, le personnel et les élèves de l'école Jean-Raimbault, de même que la préoccupation exprimée à ce sujet par le conseil-jeunesse;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la commission scolaire pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Marie-Claude-Champagne :

- d'adopter une résolution autorisant la présentation du projet de l'agrandissement sportif de l'école Jean-Raimbault dans le cadre du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – Phase IV*;
- d'autoriser la Commission scolaire des Chênes à confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce projet;
- de désigner la directrice générale ou à défaut, une directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**AVEC L'ASSENTIMENT DE SES COLLÈGUES, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JEAN-FRANCOIS HOULE PROPOSE UN AMENDEMENT AU PROJET DE PROPOSITION PAR L'AJOUT D'UN « CONSIDÉRANT » :**

*CONSIDÉRANT l'engagement de l'école Jean-Raimbault de participer financièrement à la réalisation du projet;*

**LA PROPOSITION PRINCIPALE SE LIRA DONC COMME SUIT :**

### **RÉSOLUTION CC : 2464/2018**

CONSIDÉRANT les travaux admissibles dans le *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*;

**SUITE, PAGE 7**

Initiales  
du président

CONSIDÉRANT la nécessité d'agrandir le secteur sportif pour le programme de danse, mais aussi en fonction de l'augmentation de la clientèle de l'école Jean-Raimbault;

CONSIDÉRANT l'utilisation optimale de ces installations à l'intérieur de la grille horaire et aussi pour le parascolaire;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Chênes et la Ville de Drummondville favorisant l'accessibilité de la population à ces plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT l'utilisation toujours grandissante de ces installations par les associations sportives, les différents organismes et les citoyens;

CONSIDÉRANT les représentations faites au conseil des commissaires par la direction, le personnel et les élèves de l'école Jean-Raimbault, de même que la préoccupation exprimée à ce sujet par le conseil-jeunesse;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'école Jean-Raimbault de participer financièrement à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la commission scolaire pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Élisabeth Jutras et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude-Champagne :

- d'adopter une résolution autorisant la présentation du projet de l'agrandissement sportif de l'école Jean-Raimbault dans le cadre du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – Phase IV*;
- d'autoriser la Commission scolaire des Chênes à confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce projet;
- de désigner la directrice générale ou à défaut, une directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Bien qu'il soit en accord avec la résolution adoptée, le commissaire Patrick Lagueur déplore le fait que la commission scolaire ne puisse utiliser les enveloppes budgétaires de la mesure gouvernementale pour revitaliser les cours d'école sur son territoire, alors que l'on note plusieurs besoins à cet égard.

**8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – RÉNOVATION DE SEPT (7) GYMNASSES DANS QUATRE (4) ÉCOLES (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Étant donné que la rénovation des gymnases fait partie des travaux admissibles dans la Phase IV du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*, la Commission scolaire des Chênes fait la demande pour rénover sept gymnases répartis dans les quatre écoles suivantes :

- École secondaire La Poudrière (1971) - Deux gymnases
- École secondaire Jean-Raimbault (1962) - Deux gymnases
- École secondaire Jeanne-Mance (1961) - Deux gymnases
- École primaire à vocation sportive Saint-Louis-de-Gonzague (1959) - Un gymnase

**SUITE, PAGE 8**

Initiales  
du président

Les travaux prévus consistent en :

- Réfection de la surface (sabler et vernir) pour quatre gymnases et remplacement des surfaces actuelles pour les trois autres gymnases;
- Remplacement de l'éclairage pour quatre gymnases;
- Remplacement des paniers de basket-ball et des tableaux indicateurs pour quatre gymnases;
- Réfection du rideau diviseur pour un gymnase;
- Réfection de la peinture des sept gymnases.

L'investissement est évalué à 875 000 \$, dont 50 % du coût sera défrayé par la mesure et l'autre 50 % par la commission scolaire.

#### **RÉSOLUTION CC : 2465/2018**

CONSIDÉRANT les travaux admissibles dans le *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de rénover les plateaux sportifs des écoles La Poudrière, Jean-Raimbault, Jeanne-Mance et Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT l'utilisation optimale de ces installations à l'intérieur de la grille horaire et aussi pour le parascolaire;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Chênes et la Ville de Drummondville favorisant l'accessibilité de la population à ces plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT l'utilisation toujours grandissante de ces installations par les associations sportives, les différents organismes et les citoyens;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la commission scolaire pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M<sup>me</sup> Élisabeth Jutras :

- d'adopter une résolution autorisant la présentation du projet de rénover sept gymnases pour les quatre écoles présentées dans le cadre du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – Phase IV*;
- d'autoriser la Commission scolaire des Chênes à confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce projet;
- de désigner la directrice générale ou à défaut, une directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9. RECONDUCTION DES CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Au cours des dernières années, il a été convenu de confier à un sous-traitant l'entretien ménager des écoles secondaires, centres de formation professionnelle, centre de formation générale des adultes et centres administratifs, selon l'analyse réalisée et de procéder graduellement selon les attritions de postes.

**SUITE, PAGE 9**



Actuellement, deux écoles secondaires (*Jeanne-Mance et Jean-Raimbault*) ont un fonctionnement hybride, soit un sous-traitant et un concierge de la commission scolaire. Cette situation entraîne des problématiques de gestion et de qualité. La dernière analyse démontre une qualité moindre pour ces deux écoles.

Pour la prochaine année, le départ à la retraite du concierge de Jean-Raimbault étant annoncé, la commission scolaire profitera de cette attrition pour augmenter le nombre de mètres carrés lors du renouvellement de contrat au sous-traitant, ce qui est prévu à l'intérieur des contrats actuels.

En mai 2014, la Commission scolaire des Chênes octroyait les contrats d'entretien ménager pour certains de ses établissements. La durée de ces contrats de trois ans est arrivée à échéance le 30 juin 2017 et a bénéficié d'une première année de reconduction d'un an en 2017-2018.

En raison de l'analyse de la qualité effectuée en 2015 et pour faire suite à l'amélioration des résultats de la dernière analyse de 2017, il a été recommandé, en atelier de travail, de se prévaloir de la dernière année de reconduction pour poursuivre l'entretien ménager des bâtisses ciblées avec les entrepreneurs actuels pour l'année 2018-2019.

La proposition est de reconduire ces contrats pour une année supplémentaire et finale, soit jusqu'au 30 juin 2019, pour le service d'entretien ménager aux établissements suivants :

**IMMEUBLES DU GROUPE I :**

École Jean-Raimbault  
École Jeanne-Mance  
Pavillon Mayrand  
Polyvalente Marie-Rivier  
École La Poudrière

**IMMEUBLES DU GROUPE II :**

Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau  
CFPPR Construction  
CFER

**IMMEUBLES DU GROUPE III :**

Centre FGA Sainte-Thérèse  
Centre Saint-Frédéric  
CFPPR Saint-Frédéric (coiffure et esthétique)  
Pavillon St-Édouard  
CFPPR Marcel-Proulx  
École Saint-Eugène

**ÉCOLES NE FAISANT PAS PARTIE DES GROUPE CI-DESSUS MENTIONNÉS :**

École Des 2 Rivières  
École Sainte-Jeanne D'Arc

**RÉSOLUTION CC : 2466/2018**

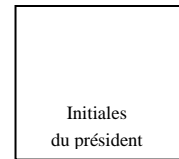
CONSIDÉRANT la possibilité de reconduction des contrats pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT le degré de satisfaction actuelle;

CONSIDÉRANT les évaluations de la qualité effectuées par Gestion J. Leblanc inc.;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

**SUITE, PAGE 10**



CONSIDÉRANT le *Règlement sur les contrats de service des organismes publics*.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Bourassa et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'autoriser la reconduction des contrats d'entretien ménager pour la Commission scolaire des Chênes pour l'année 2018-2019;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF (Direction générale – Dossier de décision)**

En décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l'année 2015-2016, convenait qu'en raison du dépôt récent du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire (*fin des élections scolaires, mise en place de conseils scolaires, etc.*); il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif (*résolution CC : 2172/2015*), et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Or, les changements importants survenus au ministère de l'Éducation et l'avènement du Projet de loi 105 ont fait en sorte que le conseil des commissaires a jugé opportun de revoir la composition du comité exécutif et de permettre aux élus intéressés de soumettre leur candidature à l'un des trois postes dont le mandat est d'une durée d'une année.

En mars 2016, le conseil a convenu de procéder à une « *mise à jour* » de la composition du comité exécutif et de procéder à la désignation de trois nouveaux membres (*mandat d'un an*) parmi les commissaires « élus » et de demander aux commissaires-parents de procéder, entre eux, au même exercice et de nommer deux de leurs pairs. Il fut convenu que le mandat de ce nouvel exécutif allait être en vigueur jusqu'en mars de chaque année de l'actuel mandat.

Le temps est donc venu de procéder à la mise à jour de la composition du comité exécutif et de désigner de nouveaux membres, pour un nouveau mandat qui se terminera exceptionnellement en octobre 2018, en raison des élections scolaires prévues pour novembre prochain. **Le sujet a fait l'objet de discussions préliminaires en atelier de travail du conseil, le 13 février 2018.**

Rappelons que le comité exécutif est constitué de sept membres, en l'occurrence :

- Le président du conseil, de même que la vice-présidente, qui y siègent d'office pendant toute la durée du mandat du conseil des commissaires;
- Deux commissaires-parents (***qui ont désormais droit de vote***), désignés par les commissaires-parents eux-mêmes (*mandat habituellement d'un an*);
- Trois commissaires élus par leurs pairs, dont le mandat est habituellement d'une durée d'un an, de façon à ce que chaque membre du conseil ait l'opportunité, à tour de rôle (*donc annuellement*) de faire partie de l'exécutif, respectant ainsi le principe d'équité pour chacun des commissaires.

**SUITE, PAGE 11**

Initiales  
du président

## RÉSOLUTION CC : 2467/2018

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l'année 2015-2016, convenait qu'en raison du dépôt (à l'époque) du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire; il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif (*résolution CC : 2172/2015*);

CONSIDÉRANT les changements importants survenus au ministère de l'Éducation et l'avènement du Projet de loi 105, qui ont fait en sorte que le conseil des commissaires a jugé opportun de revoir la composition du comité exécutif et de permettre aux élus intéressés de soumettre leur candidature à l'un des trois postes dont le mandat est d'une durée d'une année;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le conseil a revu la composition du comité exécutif, afin de permettre aux commissaires intéressés de soumettre leur candidature à l'un des postes dont le mandat est d'une durée d'une année;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2016, le conseil a procédé à une « mise à jour » de la composition du comité exécutif et a désigné trois nouveaux membres (*mandat d'un an*) parmi les commissaires « élus » et a demandé aux commissaires-parents de procéder, entre eux, au même exercice et de nommer deux de leurs pairs;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité exécutif « *sortant* » arrive à échéance en mars 2018.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyne Bélanger et appuyé par M<sup>me</sup> Élisabeth Jutras :

- de procéder à une mise à jour du comité exécutif;
- de nommer trois commissaires « *élus* » à l'un des postes dont le mandat s'étendra exceptionnellement jusqu'en octobre 2018, en raison des élections scolaires prévues pour novembre 2018 à l'exécutif;
- que les commissaires-parents désignent, entre eux, deux représentants pour un mandat s'étalant exceptionnellement jusqu'en octobre 2018;
- que le mandat du comité exécutif s'échelonne de mars 2018 à octobre 2018;
- de procéder à l'élection des membres du comité exécutif séance tenante.

Les membres du conseil ayant statué sur la question lors de l'atelier de travail du 13 février 2018, il est convenu de nommer membres du comité exécutif, jusqu'en octobre 2018, les personnes suivantes :

Monsieur Gaétan Delage  
Monsieur Patrick Lagueux  
Madame Manon Rivard

Les commissaires-parents :

Monsieur Marc Bergeron  
Madame Marie-Claude Champagne

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales  
du président

**11. CULTURE À L'ÉCOLE – VOLET « ACHAT DE LIVRES ÉDITÉS ET CRÉÉS AU QUÉBEC » (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)**

Il s'agit d'une mesure visant l'acquisition par les bibliothèques des écoles primaires et secondaires, de livres de littérature jeunesse imprimés et édités au Québec. La commission scolaire est admissible à une aide financière de 12 500,00 \$ pour l'achat de livres.

Il est recommandé de conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications.

**RÉSOLUTION CC : 2468/2018**

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications afin de soutenir le volet: achat de livres de littérature jeunesse imprimés et édités au Québec

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Marquis et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Champagne :

- que le conseil des commissaires affirme sa volonté de soutenir le volet : « *Achat de livres de littérature jeunesse imprimés et édités au Québec* »;
- que la directrice générale ou l'une des directrices générales adjointes soit autorisée à signer l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications à ce sujet, de même que tout document administratif nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M<sup>me</sup> Isabelle Marquis – Dossier d'information)**

Madame Marquis fait savoir que l'on a adéquatement répondu à ses questions concernant la liste des chèques émis n° 226.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

SANS OBJET (*La prochaine rencontre du comité aura lieu le mercredi 21 février 2018*).

**14. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Monsieur Houle fait état de sa participation à la conférence de presse marquant les « *Journées de la persévérance scolaire* », le 12 février 2018, ainsi qu'au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), les 16 et 17 février 2018.

Il y fut notamment question des résultats d'un sondage SOM sur la satisfaction à l'égard des services rendus par la FCSQ.

Par ailleurs, M. Houle informe ses collègues que la FCSQ l'a désigné pour présider sa prochaine assemblée générale. Cela implique qu'il ne pourra agir à titre de délégué de la commission scolaire dans le cadre de cette assemblée et que l'on devra désigner un délégué supplémentaire pour pallier à cette situation.

Initiales  
du président

## **15. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame la directrice générale, France Lefebvre, salue sa collègue Chantal Sylvain, directrice générale adjointe, pour qui il s'agit d'une dernière séance du conseil, elle qui quittera incessamment ses fonctions pour la retraite.

Madame Lefebvre met en lumière l'excellence du travail de M<sup>me</sup> Sylvain et la remercie au nom des élèves, des parents, des directions, du personnel et des dirigeants.

Pour sa part, le président, Jean-François Houle fait écho aux propos de M<sup>me</sup> Lefebvre et souligne que « *l'éclairage* » de M<sup>me</sup> Sylvain sur différents sujets a été un précieux atout pour le conseil. Sa faculté de « *donner l'heure juste* » a permis de développer et maintenir un climat de confiance.

Madame Sylvain remercie M<sup>me</sup> Lefebvre et M. Houle pour leurs bons mots, de même que tous les membres du conseil. Selon elle, l'engagement de chacune et chacun permet aux jeunes de progresser.

## **16. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 02, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**